

## CREATION D'UNE EARL

Vous devez constituer un dossier comprenant :

**le formulaire M 0 Agricole** dûment rempli et signé sur les trois feuillets

**un formulaire NSM** pour chaque dirigeant et chaque associé exploitant

*Pièces justificatives pour la société :*

**2 exemplaires des statuts originaux** signés par les associés et enregistrés auprès du service des impôts, **ou 2 expéditions des statuts** s'ils sont notariés ;

**2 copies des statuts** de la société (1 copie pour la MSA, 1 copie pour les impôts) ;

**une publicité** dans un journal d'annonces légales, **ou une copie de la demande de publication** relative à la constitution de la société portant le nom du journal auquel elle est adressée et la date de l'envoi ;

**2 copies de l'acte, délibération ou décision** constatant la nomination des gérants si ceux-ci ne sont pas désignés par les statuts (procès verbal enregistré en général) ;

**2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports** sur l'évaluation des apports en nature, si intervention du commissaire aux apports ;

**un justificatif de jouissance des locaux** du siège de la société (attestation de mise à disposition du propriétaire + titre de propriété, taxe foncière...)

*Pièces justificatives pour les gérants :*

**une copie de la carte d'identité ou du passeport,**

**une déclaration de l'intéressé** faisant connaître sa **filiation**, ou un **extrait d'acte de naissance** ;

**une attestation sur l'honneur** relative à **l'absence de condamnation** ou de sanction pour chaque personne ayant le pouvoir d'engager la société ;

*Autres pièces :*

**un pouvoir** pour le mandataire déposant la formalité ;

**un chèque de 83,96 €** libellé à l'ordre du greffe du tribunal de commerce

**un chèque de 54 €** à l'ordre de l'Agent Comptable Chambre d'Agriculture des BDR